



# Collectif Diamant

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 novembre 2020

## Face aux différentes appellations du diamant, le consommateur s'y retrouve-t-il encore ?

### Résultats Etude OpinionWay

Aujourd'hui, il existe jusqu'à **sept termes différents** pour qualifier le **diamant**, naturel ou non. S'appuyant sur les conclusions de l'étude OpinionWay réalisée à sa demande, le **Collectif Diamant** \* tire le signal d'alarme sur cette **dérive**. Les chiffres dévoilés alertent sur un **risque important de confusion**, voire de fraude au moment de l'achat d'un bijou en diamant. Ce manque de clarté est d'autant plus important que les comportements d'achats sont impactés par des critères d'authenticité, d'éthique et de prix. Le respect de la loi sur l'appellation du diamant doit être clairement réaffirmé. Il en va de la **protection du consommateur**, toujours autant attiré par cette gemme : 42% des interviewés envisagent d'acheter un diamant. 65% d'entre eux ont entre 25 et 34 ans.

### La loi sur l'appellation du diamant n'est pas toujours respectée

La loi française sur la terminologie du diamant est claire et ne laisse pas d'ambiguïté. Le **décret n° 2002-65 du 14 janvier 2002** stipule que la mention « synthétique » est obligatoire dès lors qu'il s'agit d'une pierre dont la fabrication est « provoquée totalement ou partiellement par l'homme ». L'emploi des termes « élevé », « cultivé », « de culture », « vrai », « précieux », « fin », « véritable », « naturel » est interdit ».

Or, la réalité est toute autre : sept termes sont actuellement employés pour désigner différents types de diamants : **naturel** (extrait de la mine), **de synthèse** / synthétique / de laboratoire / créé en laboratoire (synonymes pour désigner le diamant fabriqué industriellement à partir de carbone et reproduisant les caractéristiques physiques et chimiques du diamant naturel), **simulant** (faux diamant réalisé industriellement et n'ayant pas les caractéristiques physiques et chimiques du diamant naturel), **de culture** (le diamant

de culture n'existe pas. Parfois utilisé pour désigner à tort le diamant de synthèse, il est interdit par la loi).

## La multiplication des termes utilisés crée la confusion

### ➡ sur l'origine de la pierre

Si les appellations « diamant naturel » et « diamant synthétique » sont clairement perçues, celle de « **diamant de culture** », est réellement ambiguë. **55% ne savent pas de quoi il s'agit**. En situation d'achat, 34% pensent qu'ils feraient l'acquisition d'une pierre naturelle et 25% qu'ils seraient acquéreurs d'une pierre extraite de la terre !

De plus, le **risque de confusion avec le processus naturel** de formation de la **perle de culture** existe. 11% des interviewés pensent que le « diamant de culture » s'assimile aux perles de culture. **34%** estiment qu'il se forme naturellement.

Si les perles de culture grandissent dans leur milieu naturel sur un temps long, ce n'est pas le cas des diamants synthétiques, fabriqués en laboratoire. Plus que les autres générations, les **jeunes** sont **impactés** par cette confusion. **39%** des 25-34 ans estiment que le « diamant de culture » est « plutôt ou tout à fait naturel », contre 11% des 65 ans et plus.

### ➡ Sur la valeur de la pierre

92% considèrent le « diamant naturel » comme une pierre de valeur élevée. 67% des interviewés associent le diamant synthétique à une gemme de peu de valeur. Entre ces deux extrêmes, 27% des interviewés attribuent une grande valeur au « diamant de culture », devant le « diamant synthétique » alors que les deux termes désignent la même pierre.

A l'évidence, il y a un problème de compréhension du consommateur sur l'appellation « diamant de culture ». Son emploi entraîne une erreur d'appréciation sur la pierre achetée, son origine réelle et sa valeur.

## Or, les comportements d'achat se font sur des critères d'authenticité, d'éthique et de prix

Le « **diamant naturel** » est jugé le plus **éthique** (55%) et le plus **écologique** (55%) car extrait de la terre. Mais au moment de l'achat, le choix d'un diamant, naturel ou synthétique, est plutôt influencé par des critères d'authenticité et de prix. Le « diamant naturel » est recherché pour son authenticité (67%), alors que le prix du « diamant synthétique », plus attractif, sera considéré comme le premier critère d'achat (67%).

Les résultats de l'étude confirment qu'une sémantique claire, lisible et compréhensible par tout un chacun est indispensable pour la protection du consommateur. Le décret n° 2002-65 du 14 janvier 2002 doit être respecté dans le but de pouvoir acheter un diamant en toute transparence. Il en va de la responsabilité de tous.

\* La mission du **COLLECTIF DIAMANT** est de promouvoir et valoriser l'industrie du diamant naturel, informer sur l'évolution de la filière, encourager l'amélioration des pratiques de l'industrie et mettre en œuvre un programme de promotion du diamant sur le marché français. Il se compose du Natural Diamond Council, de l'UFBJOP, de Francéclat, du Laboratoire Français de Gemmologie (LFG) et de l'Union de la Bijouterie Horlogerie (UBH).

[www.collectif-diamant.fr](http://www.collectif-diamant.fr)

**Service de Presse : Agence Copega, Corinne Pech**

Tél : 01 44 23 89 00 [agence@copega.fr](mailto:agence@copega.fr)